

## ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

## Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 NOVEMBRE

## L'ÉGALITÉ ET LE PRIVILÈGE

Le chroniqueur politique du *Correspondant* se montre avec raison ému des atteintes graves qu'on porte sous le régime actuel au principe de l'égalité entre tous les citoyens :

« Dans ce pays où la passion de l'égalité a détruit les anciennes classes, on est en train de créer une classe particulière et privilégiée, composée des ouvriers et des prolétaires, à laquelle on sacrifie les droits de tous les autres. On poursuit dans l'Église le fantôme d'un Etat dans l'Etat, tandis que, à côté, on favorise la formation grandissante d'un quatrième Etat qui menace d'absorber tout le reste. Il y a là un danger que ne se dissimulent plus les esprits clairvoyants, même à gauche. »

Puis, faisant allusion à l'effroyable catastrophe de ces jours derniers, le chroniqueur dénonce avec une vigoureuse énergie la responsabilité encourue par le gouvernement.

« Vous avez cru pouvoir jouer impunément avec le feu : l'incendie s'allume, et c'est vous qui l'avez alimenté par vos criminelles complaisances ! Les victimes sont là, gisantes au milieu des ruines, et non pas seulement les cadavres des malheureux que la dynamite a broyés, mais les veuves et les orphelins dont votre incapacité imbécile a fait le deuil ! La justice va rechercher les auteurs de ce crime social, mais si elle veut les atteindre et les châtier tous, elle devra pousser ses investigations jusque sur les banquettes parlementaires de l'extrême-gauche, jusque dans les régions même du pouvoir ! C'est vraiment là qu'a été chargée la bombe ; c'est de là qu'est parti le coup, et la veuve désespérée de Garin comme la fille éperdue de l'inspecteur Troutot peuvent crier au président du conseil et au chef des radicaux : C'est vous, c'est vous qui êtes responsables de nos malheurs et du sang versé ! »

Et c'est à la veille de ces faits monstrueux qu'un ministre a osé venir répudier à la tribune, à propos de l'incident de Saint-Omer, l'éducation morale et religieuse, seul capable de mettre un frein au débordement des passions sauvages qui menacent l'ordre social tout entier ! »

## RADICAUX ET SOCIALISTES

On lit dans le *Journal de Genève*, feuille républicaine :

« Les agitateurs de Carmaux et en général les députés socialistes n'ont pas hésité à désavouer pour la centième fois toute solidarité avec les anarchistes. C'est bon à dire. Sans doute, tout en prêchant les mêmes doctrines, ils laissent à d'autres, plus logiques ou moins prudents, le soin d'en tirer les conclusions et d'en mettre en pratique les conséquences fatales. »

« C'est trop commode, en vérité, de se faire l'apôtre de la guerre des classes, d'attiser la haine de l'homme contre l'homme, de persuader à l'ouvrier qu'il est un paria et celui qui le paie un bourreau, d'organiser les grèves, de

conduire les émeutes, de braver, l'écharpe au côté, les commissaires de police et les brigadiers de gendarmerie qui veulent faire respecter la loi, et ensuite, quand ces excitations enrayées sont tombées dans un cerveau qui les prend au sérieux, de s'excuser en disant : « Ce n'est pas ma faute et je m'en lave les mains ! »

« Ces airs de pudeur offensée vont très mal à messieurs les députés socialistes, et la seule façon d'en finir avec l'anarchie, c'est de témoigner aux agents provocateurs, quoique députés et surtout s'ils sont députés, le mépris qu'ils méritent, de les rendre responsables de leurs discours qui sont des actes, et tout au moins de faire en sorte qu'ils ne fassent plus en politique la pluie et le beau temps ! »

## Les Rabbins soldats

Jusqu'à cette année, on avait pu remarquer, non sans étonnement, que les élèves rabbins, sous des prétextes plus ou moins spécieux, avaient trouvé le moyen de se soustraire à la loi militaire. Ils n'étaient pas positivement réfractaires. Oh ! non. Seulement, pendant que les élèves des séminaires catholiques et des facultés de théologie protestantes portaient le sac et maniaient le fusil, une année entière, les séminaristes de la rue Vauquelin continuaient paisiblement leurs études.

Je sais bien que, la première année, on nous a dit que les élèves rabbins étaient trop jeunes ou trop vieux pour tirer au sort. L'année dernière, un seul de ces jeunes gens était en âge de faire son service militaire ; il en fut dispensé à cause de l'exiguïté de sa taille.

Cette année, on a trouvé les séminaristes juifs bons pour le service. Il est vrai que, cette année, *La Libre Parole* existe. Si personne n'avait quitté la rue Vauquelin pour la caserne, *La Libre Parole* aurait crié au scandale. On a préféré se soumettre aux rigueurs d'une loi si impérieusement exigée par la *Lanterne* et les journaux juifs, dans le secret espoir que les séminaristes juifs pourraient toujours trouver un moyen de s'y soustraire.

Il y a comme cela, parfois, des crachats qui vous retombent sur le nez.

Quatre élèves du séminaire juif ont tiré au sort avec la classe 1891 : trois ont été reconnus aptes au service militaire ; le quatrième a été ajourné. Encore ?

Deux de ces jeunes gens, MM. Schwartz et Lévy, sont envoyés à Nancy ; M. Manuel est affecté au régiment d'infanterie de Soissons.

Pour bien indiquer qu'ils considèrent le séjour de la caserne comme dangereux pour les vocations ecclésiastiques, les chefs de la religion juive ont décidé la célébration d'une cérémonie religieuse spéciale, à l'occasion du départ de leurs séminaristes.

La *Lanterne* pouvait donc se dispenser des plaisanteries qu'elle s'est permises contre des cérémonies religieuses analogues, en usage chez les catholiques et chez les protestants.

Cette cérémonie aura lieu ce soir, à quatre heures, à la synagogue de la rue de la victoire ; M. le grand-rabbin Zadoc-Khan y prononcera

un discours, dans lequel il donnera aux rabbins-soldats les conseils particuliers nécessités par la nouvelle vie qui va leur être faite, à la caserne.

Nous n'aurions rien à ajouter à cet article, si nous ne trouvions les renseignements que nous venons de donner en contradiction avec ceux donnés par le *Figaro*, l'année dernière.

On lit en effet, dans le *Figaro* du 5 novembre 1891 :

« Aucun élève du séminaire israélite de la rue Vauquelin n'ira à la caserne cette année. » Un seul a tiré au sort ; il a été ajourné pour insuffisance de taille. L'année prochaine, sept ou huit de ces jeunes gens tireront au sort. »

Il a été dit, l'an dernier, que huit élèves-rabbins devaient tirer au sort, cette année ; il n'y en a que quatre qui se soient présentés au tirage, en qualité d'élèves-rabbins.

Que sont devenus les quatre autres ? Les a-t-on fait disparaître ? Ou bien ont-ils renoncé à la vocation ecclésiastique ?

PAUL RAYOUX.

## ÉTRANGER

ÉTATS-UNIS. — Stephen-Grover Cleveland, qui vient d'être élu président de la République des États-Unis, a commencé par être tout petit employé dans une maison de commerce, puis clerc d'avoué.

Devenu avocat, il se fit rapidement une très belle clientèle, fut élu maire de Buffalo en 1884, et gouverneur de New-York l'année suivante.

Le 4 novembre 1884, Cleveland était élu président de la République des États-Unis contre Blaine.

Celui qui va prochainement remplacer Harrison à la Maison-Blanche est aujourd'hui âgé de cinquante-six ans. On a ponté sur lui, pendant plusieurs jours, comme sur un cheval favori.

Voyez la cote ! Et l'élection présidentielle s'est appelée « le Grand Prix de New-York ».

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

## Conseil municipal de Saumur

Le public s'attendait à quelque incident extraordinaire, on ne parlait de rien moins que de la démission du maire et celle du second adjoint, le retrait du premier, M. Peton, étant chose consommée. D'aucuns prétendaient même que tout le Conseil suivait la municipalité dans sa retraite. Pour le plus grand nombre, cette résolution suprême n'était pas vraisemblable. La fin de la soirée de samedi a donné raison à ces derniers.

Mais, avant la séance publique, il s'est passé quelques scènes dans les coulisses — lisez le cabinet du maire — et l'action aurait été des plus chaudes. Ce qui a donné le plus de

créance à cette rumeur, c'est le long retard apporté pour l'entrée du Conseil dans la salle. Il était 8 heures 1/2 lorsque le maire et nos édiles ont fait leur apparition. La convocation était pour 7 heures 1/2, soit donc un retard d'une heure.

Dieux de l'Olympe, quel air pitoyable, morne et confus ! Tout le public en a été frappé. Ça faisait peine à voir. Beaucoup eussent voulu pouvoir porter à leurs mandataires quelques paroles d'encouragement et de consolation. Les assistants comprenaient deux cents personnes ; nous n'avions jamais vu concours aussi empressé et pressé. Aussi, avant d'ouvrir la séance, M. le Maire a-t-il demandé à ce qu'on développât les deux battants de la grande porte de communication des deux salles de la Mairie.

Le maire est à son fauteuil. M. Poitevin va et vient, on se demande où il va se caser : enfin, il se décide et se place au côté gauche de M. le Maire.

Le Conseil est presque au complet. Il ne manque que MM. Peton, Piéron, Galbrun, Doussain, Terrien et Bonneau.

D'une voix sourde, M. le Maire demande au Conseil de nommer un secrétaire pour la session de novembre.

M. Boisson réunit la majorité des suffrages ; mais il déclare qu'il ne peut accepter, ayant des raisons légitimes pour s'en dispenser. Il prie M. Langlois de prendre sa place.

M. Langlois accepte ; il n'a, dit-il, aucune raison particulière pour refuser.

Il commence par lire le procès-verbal de la précédente réunion, qui est accepté après une légère rectification de M. Coutard.

Il donne lecture également du procès-verbal d'une seconde réunion tenue le 21 septembre dans laquelle M. le Maire avait été autorisé à acheter le collège Saint-Louis : 1° sans condition ; 2° avec engagement de l'Etat de fournir un bataillon de chasseurs à pied, ou d'installer une école d'enfants de troupe.

La majorité avait donné plein pouvoir à M. le Maire de traiter à n'importe quelle condition.

Il faut le reconnaître, cette tentative ne lui a point porté bonheur. Depuis lors, tout, dans son administration a tourné à son désavantage, et lui a attiré les critiques les plus sévères.

Nous reviendrons demain sur les affaires traitées en cette séance. La crise prévue a été évitée, mais la population entière est vivement émue d'un incident fâcheux que personne ne pouvait pressentir.

Au cours de la séance, M. le Maire venait de rendre compte d'un entretien qu'il avait eu la veille avec M. Desprez, directeur de la Compagnie d'Orléans, et M. Liébaux, ingénieur.

Il résultait que la Compagnie refusait absolument la construction d'un bâtiment en équerre dont l'idée appartient à M. Coutard. Et l'honorable conseiller avait demandé la parole pour soutenir son projet et protester contre son rejet par la Compagnie.

Pendant qu'il parlait, M. Roland eut des murmures à uni-voix, trouvant inutiles les réflexions de M. Coutard.

M. Coutard dit alors : Ce n'est pas vous, monsieur, qui m'avez donné la parole et ce

n'est pas vous qui me la retirerez. Vous êtes inconvenant.

Le maire et les conseillers coupèrent court à ces explications aigres, en continuant la question préalable.

A la fin de la séance, personne n'y pensait plus.

En sortant dans le couloir, entre les deux salles de la Mairie, M. Roland, se trouvant en contact avec M. Coutard, lui dit, nous rap-porte-t-on : « Vous n'êtes pas poli, monsieur, il ne faudrait pas recommencer. »

M. Coutard : « Comptez-vous m'enfiler ? » faisant ainsi allusion à une récente provocation qui n'a pas eu de suites.

M. Roland, affirmant de nombreux témoins se serait emporté et eut riposté : « Oh non, je craindrais de me salir. »

Profondément blessé par cette insulte, M. Coutard se serait oublié, eut envoyé un vigoureux revers de main sur le *facies* de M. Roland.

Celui-ci riposta d'un bras non moins éner-gique.

Heureusement des collègues se trouvaient là, plusieurs concitoyens aussi avaient pris la même issue et les combattants ont été aussitôt séparés.

Mais l'effet a été des plus fâcheux. Il était onze heures du soir. La nouvelle, avec la rapidité de l'éclair, en a été portée dans tous les cafés, et hier matin on ne parlait que de cet événement, qui assimile les couloirs de l'Hôtel de Ville de Saumur à ceux de la Chambre des députés.

Après cette scène de pugilat, une rencontre paraissait inévitable. Les adversaires ont constitué leurs témoins.

Les témoins de M. Roland sont MM. Piéron et Pannier ; ceux de M. Coutard, MM. Vinsonneau et Mignon. Ces messieurs ont été en conférence toute la journée d'hier. On ne désespère pas d'éviter une rencontre.

Nous apprenons que M. Poitevin a donné hier sa démission d'adjoint au maire de Saumur.

On nous dit aussi que M. Coutard aurait donné sa démission de président du tribunal de commerce. Nous le comprenons, M. Coutard fait preuve de jugement.

Nous avons reçu, ce matin, communication du procès-verbal suivant :

A l'issue de la séance du Conseil municipal du samedi 12 novembre, une altercation, suivie de violences réciproques, s'étant élevée entre MM. Coutard et Roland, ces messieurs ont constitué comme témoins :

MM. Vinsonneau et Mignon, pour M. Coutard ;

MM. Piéron et Pannier, pour M. Roland.

Les témoins réunis n'ayant pu se mettre d'accord sur la qualité d'offensé, ont décidé de s'en remettre à la décision de M. le capitaine Renard, accepté de part et d'autre comme arbitre.

Le capitaine Renard, après avoir entendu l'exposé des faits, a déclaré que M. Coutard avait la qualité d'offensé, tout en reconnaissant que les torts étaient mutuels. Il a ajouté que, dans son esprit, il n'y avait pas lieu à rencontre.

Les témoins soussignés, se basant sur le jugement de M. Renard, dont la compétence en matière d'honneur ne saurait être mise en doute,

Déclarent qu'il n'y a pas lieu à rencontre. Fait à Saumur, le 13 novembre 1892.

Pour M. Coutard : Pour M. Roland :  
E. MIGNON. PIÉRON.  
L. VINSONNEAU. PANNIER.

### Conférence sur Jeanne d'Arc

Une bien touchante cérémonie réunissait hier à l'église Saint-Pierre tous les fidèles de la ville pour assister à une conférence sur Jeanne d'Arc par le R. P. Marchal, eudiste de

Domrémy, patrie de la Pucelle d'Orléans.

L'église était beaucoup trop étroite pour contenir cette foule accourue de toute la ville afin d'entendre raconter les merveilles de cette jeune fille qui, au XV<sup>e</sup> siècle, a relevé la France tant au point de vue moral qu'au point de vue politique. Son culte, réveillé en nos jours, est devenu un gage d'espérance dans les temps actuels où notre patrie a si grand besoin d'un secours surnaturel comme au jour où l'Anglais occupait les deux tiers de notre territoire.

M. Marchal a fait, d'une parole chaude, vibrante et respirant le patriotisme le plus ardent, le panégyrique de la vierge de Domrémy. Il a rappelé l'état déplorable où se trouvait la France il y a quatre cents ans, et l'agent si faible choisi par Dieu pour la régénérer et la transformer sous tous rapports.

Le portrait qu'il a fait de Jeanne d'Arc, l'exposé de sa vocation surnaturelle, le récit de son départ du village, de son arrivée à Chinon, de sa présence à la tête de l'armée, sous les murs d'Orléans, ont été des plus émouvants. L'exposé de sa captivité, son jugement, sa résignation et sa mort sur le bûcher de Rouen ont fait vibrer dans l'assistance tous les sentiments patriotiques qui inspirent l'orateur à un si haut degré.

M. Marchal a tiré du culte rendu à Jeanne d'Arc des déductions bien consolantes et a fait appel à la générosité de son nombreux et brillant auditoire pour aider les missionnaires de Domrémy à élever enfin, bien que tardivement, dans ce village de la Lorraine resté français, une magnifique basilique en l'honneur de la pauvre bergerette qui a délivré la France de l'étranger.

Ce monument se construit dans le champ même où la fillette entendait ses voix qui l'appelaient loin de sa chaumière pour le salut de sa patrie.

La quête faite dans l'assistance a été fructueuse, et le missionnaire autorisé de Jeanne d'Arc a exprimé sa reconnaissance pour la sympathie et le concours empressé des fidèles.

L'association de Notre-Dame du Travail, les membres des divers cercles catholiques de Saumur étaient réunis dans le sanctuaire et les diverses confréries occupaient les chapelles latérales. Saint-Pierre a rarement vu une assistance aussi compacte et aussi sympathique à un orateur étranger.

A diverses reprises, la musique de l'Institution Saint-Louis a fait retentir les voûtes de ses plus beaux morceaux d'harmonie, et les élèves avec la foule reprenaient le refrain de l'Hymne à Jeanne d'Arc, dont les strophes étaient enlevées dans l'orgue par un chœur de chanteuses.

Un salut solennel avec brillantes illuminations a terminé cette cérémonie qui laissera un long souvenir dans la mémoire de tous les assistants.

### LES OFFICIERS ÉTRANGERS A L'ÉCOLE DE SAUMUR

Les officiers étrangers qui suivent cette année les cours de l'École de cavalerie sont au nombre de trois, présents à l'École. Ce sont :

MM. Tricoupi et Pachy, officiers de l'armée hellénique ;

M. Chevky, officier turc.

M. Muller, officier suisse, est inscrit également pour suivre les cours ; il n'arrivera que dans le courant de la semaine à Saumur.

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs la représentation de *Carmen* qui a lieu ce soir ; elle s'annonce comme devant être un grand succès, eu égard aux artistes qui doivent interpréter l'œuvre de Bizet.

Toute la presse angevine a fait l'éloge de ces artistes, et, on s'est plu à constater le soin avec lequel la direction a monté *Carmen*, tant au point de vue de l'interprétation musicale que de la mise en scène en général.

## Les plaisirs d'un électeur

### Ou les angoisses d'un maire

Dans son numéro du 10 novembre, le journal officiel de la municipalité saumuroise annonçait que les membres du Conseil municipal étaient invités à se trouver à la Mairie le samedi 12 novembre, à 5 heures 1/2 du soir.

On avait trouvé le truc de M. le Maire fort ingénieux. A 5 heures 1/2, chacun est occupé à ses affaires et à 6 heures on dîne. Donc, le public n'assisterait pas à la séance, et peut-être même quelques conseillers ne pourraient venir et M. le Maire serait plus à son aise.

Mais le truc n'a pas réussi. Le confrère de la *Petite Loire* l'a éventé à temps, et dans son numéro du 10 il a vendu la mèche : « On lavera le linge sale en famille », disait-il en terminant son article.

Dès le lendemain, M. le Maire faisait modifier l'heure dans le *Courrier de Saumur* en disant que c'était par erreur que la séance avait été annoncée pour 5 heures 1/2.

Roublard, va !

L'annonce d'une séance du Conseil municipal m'avait ravi. Songez donc !

Après les articles parus dans les journaux de Saumur, après les bruits de démission du maire, des adjoints, du Conseil tout entier, j'étais curieux d'assister non à la séance publique qui manque généralement d'intérêt, mais à la séance secrète, celle-là vraiment intéressante surtout dans les circonstances actuelles.

Comment faire pour entendre sans être vu ? Vous vous imaginez bien, lecteurs, que M. le Maire ne m'avait pas offert un fauteuil, n'est-ce pas ?

J'agis donc de ruse, et par un moyen que je ne divulguerai pas, comme bien vous pensez, je réussis à m'introduire dans la salle attenant au cabinet de M. le Maire.

A 7 heures, j'étais à mon poste ; à 7 heures 1/2, M. le Maire arrive, essoufflé, avachi. « Quelle situation, grand Dieu ! » s'écria-t-il, quand il se vit seul. « Ah ! ils veulent que je donne ma démission ! Eh bien, je ne la donnerai pas. J'y suis, j'y reste. »

Puis il marcha fiévreusement pendant quelques instants, essuyant la sueur qui coulait sur son vaste crâne, lorsque tout à coup son fidèle Roland entra :

« Ah mon ami, je crois bien que je suis f... lambé ; comment faire pour éviter la dégringolade ! Au moins, vous, vous me soutiendrez. C'est grâce à moi que vous avez exclusivement la fourniture des imprimés de la Mairie ; je puis donc compter sur vous, n'est-ce pas, mon cher Roland ? »

Entrée d'Hubert. — Mon brave capitaine, vous êtes de cœur avec moi. Bien sûr vous n'oubliez pas que si je n'avais pas été maire, vous ne seriez pas mécanicien de la Compagnie des Eaux. Ça vaut bien quelque chose, je crois !

Entrée de Coutard (Ils s'embrassent.) — M. le Maire pleure dans son gilet. Mon pauvre Coutard, tous nos plans s'écroulent. Au premier janvier vous m'auriez cédé la présidence du tribunal de commerce pour laquelle j'ai une compétence spéciale, paraît-il ; vous auriez pris la Mairie : maintenant c'est fini, je le sens bien, jamais je ne pourrai trouver une majorité dans le Conseil. Piéron veut ma perte ; Peton, jaloux de mes lauriers, veut me supplanter. Ah ! mon Dieu !

Entrée de Girandier, Rivain et autres sommités des Ponts. — Tous vont saluer profondément M. le Maire qu'ils assurent de leur dévouement. « Jamais, dit l'un d'eux, jamais nous n'aurions été élus sans votre intervention : comptez sur nous. » « Et moi, dit Péan, je n'oublierai pas que c'est vous qui m'avez fait obtenir deux bourses pour mes deux enfants. Je suis tout à vous. »

« Merci, merci, mes chers amis, vous me consolez, vous me rendez le courage. »

Entrée de Poisson. — M. le Maire se précipite sur lui, l'emmène dans un coin retiré de la salle et lui dit tout bas : « Voyons, mon

cher monsieur Poisson, souvenez-vous que vous êtes mon ancien patron. Au fond, je ne suis pas méchant. Tenez, je sais que les processions vous tiennent au cœur. Eh bien, sans ce sectaire de Piéron, vous les auriez ; je vous donne ma parole que si vous votez mon maintien à la Mairie, j'autoriserai les processions. (Larmoyant.) Voyons, Poisson, mon bon Poisson, mon ami, mon frère, je vous en supplie... Allons, vous êtes touché, merci... »

Entrée du docteur Besnard (*même jeu*). — « Mon bon docteur ! vous savez que je vous suis toujours reconnaissant des soins que vous m'avez donnés ; car, autrefois, vous étiez mon médecin. Si je vous ai lâché, c'est pour faire plaisir à ce maudit Peton, mais je vous reprends. Justement, en ce moment, je suis souffrant. J'ai des crises... d'entrailles. Vous comprenez ça, docteur... Les contrariétés, les ennuis... Bref, je compte sur vous, mon bon docteur, et tenez, je suis généreux à mon tour, j'abandonne mon projet de devenir votre adversaire aux élections du Conseil général... Je serais passé probablement sans ces histoires que vous savez. Du moins tous mes amis me l'on dit. Eh bien, non seulement je me désiste, mais encore je ferai voter pour vous. (Tirant son mouchoir et s'essuyant les yeux.) Vous voterez pour moi, docteur ; j'y compte. » — (A part). — « Maintenant, je tiens ma majorité. »

Entrée de M. Piéron. — Silence sur toute la ligne....

M. le Maire prend la parole : Messieurs, si je vous ai réunis en séance privée, c'est pour vous demander un vote de confiance.

M. Piéron. — Il faudrait d'abord...

M. le Maire. — Permettez, Monsieur Piéron, je vous donnerai tout à l'heure la parole... Je disais donc que je désirais un vote de confiance...

Un membre. — Vous l'avez déjà dit.

M. le Maire. — Messieurs, je suis un peu ému, vous comprendrez très bien qu'il ne peut guère en être autrement après les attaques violentes dont j'ai été l'objet, après les calomnies abominables répandues sur mon compte dans ces sales journaux de l'*Echo* et de la *Petite Loire*.

Roland. — Ça, c'est vrai.

M. le Maire. — Je ne sais pas l'orthographe, j'en conviens, mais ce n'est pas parce que j'écris au courant de la plume avec deux R, bonnetterie avec deux T, rubannerie avec deux N que je ne suis pas capable de faire un maire. Au contraire ! D'ailleurs, si cela peut vous faire plaisir, je prendrai des leçons de 5 à 7 h. tous les jours, chez M. Rigolage, monami. Voyons, ce n'est pas parce que Mauriceau a fait le flambard avec son fameux certificat. Est-ce que j'ai besoin de me gêner avec le commerce ?

Vous avez lu cet article dans l'*Echo* de vendredi dernier. Il n'a pas besoin d'être grand clerc pour deviner que c'est à moi que l'allusion s'adresse. (*Passant sa main dans les cheveux*.) Vous peusez bien que je n'ai pas répondu.

Que n'a-t-on pas dit de moi relativement au collège Saint-Louis !

J'avoue que mes petites combinaisons ont échoué et que les cléricaux... (*apercevant Poisson*), pardon, les catholiques de Saumur ont été plus malins que moi. Voyons, messieurs, qu'avez-vous à me reprocher ?...

Est-ce que je n'ai pas une belle prestance ? L'écharpe ne sied-elle pas à mon immense bedaine ?

Est-ce que j'ai manqué d'assister au fameux banquet à 3 fr. 50 qui a donné l'occasion à M. X. de me tourner en dérision ? Et à cet égard croyez-vous qu'il soit toujours agréable d'être maire ? Tous les soirs, j'entends les gavroches crier sur mon passage : « Demandez la g... à Vinsonneau ; dix centimes, deux sous ! »

Est-ce que je n'ai pas prononcé de beaux discours ? Je ne les avais pas faits, c'est vrai ; mais convenez que je les débite bien et que très rarement je fais des cuirs.

Piéron. — Monsieur le Maire, ce qu'on vous

reproche, c'est votre autoritarisme, votre façon toute personnelle de diriger les affaires de la ville. Vous ne voulez même pas consulter vos adjoints. L'un d'eux, l'honorable docteur Peton, a dû donner sa démission, et M. Poitevin veut aussi se séparer de vous.

M. le Maire. — Jamais le docteur Peton ne venait à la Mairie.

M. Piéron. — Vous êtes comme tous les parvenus, cassant, intraitable pour le commerce; vous avez perdu toute influence. Vous ne comprenez donc pas que l'opinion publique est contre vous et qu'on ne s'explique pas que vous soyez encore maire!

Ici la discussion devient violente.

M. le Maire, profitant d'un moment de calme, demande si le Conseil veut lui continuer sa confiance.

La majorité s'accuse nettement en faveur du maire.

Ravi, joyeux, le chapeau sur l'oreille, M. le Maire pénètre dans la salle des séances suivi de son Conseil, à l'exception de Piéron qui file à l'anglaise.

Moi aussi, je vais rejoindre la foule qui depuis une heure attend impatiemment l'ouverture de la séance.

M. le Maire, très guilleret, donne lecture de diverses demandes et termine par celle-ci qui a provoqué un fou rire de l'auditoire (textuel cette fois):

« Messieurs, je recommande à la bienveillance du Conseil pour obtenir une bourse d'externe au collège de garçons le fils d'un ancien gendarme père de quatre-z-enfants... »

On rit naturellement, mais M. le Maire ne comprend pas et continue sa lecture.

Allons, M. Rigolage, je vois que vous aurez fort à faire pour dresser votre nouvel élève.

.... La séance est terminée... la foule envahit l'escalier principal. Tout à coup on entend le bruit d'un soufflet. Je m'approche et vois Roland — le souffleté — qui riposte par un maître coup de poing sur la figure de Coutard. L'œil poché, celui-ci veut prendre sa revanche, mais des amis les séparent.

Un duel à l'horizon! Deux conseillers municipaux! Peste! Et l'un d'eux président du Tribunal de commerce... Ce n'est pas de la petite bière.

Je vous tiendrai au courant, lecteurs, de cet incident dramatique.

Dimanche, 6 heures du soir. — Coutard et Roland ont constitué leurs témoins. Comme ancien militaire en 1870, Vinsonneau était naturellement désigné pour l'emploi. Coutard s'est pressé de l'accaparer et il a bien fait, car Roland en avait exprimé l'intention. Ce Vinsonneau, il a une chance extraordinaire! Mignon, un homme de fer — dans la circonstance ce n'était pas à dédaigner — s'est mis à la disposition de Coutard.

De son côté, Roland a constitué deux témoins inconnus.

Ces messieurs, il faut le reconnaître, n'ont pas traîné les choses en longueur, car le duel a lieu en ce moment même. En voici le récit exact, heure par heure:

Les adversaires sont placés à 32 mètres cinquante; c'est Vinsonneau qui dirige le combat.

Au commandement de: « Allez, Messieurs! » les deux adversaires reculent de seize pas. Les témoins, étonnés de tant d'ardeur, se regardent anxieusement. Vinsonneau sent ses douleurs d'entrailles recommencer... quelle va être l'issue de ce duel!

Voilà ce que je me demande. Depuis trois heures les adversaires sont en présence et aucun d'eux n'a lâché pied.

8 heures soir. — Le duel continue; même acharnement.

9 heures. — Même situation.

Lundi, 3 heures du matin. — Les adversaires sont encore en présence.

Mon Dieu! que va-t-il arriver? A tout hasard j'envoie chercher deux voitures d'ambulance.

Enfin, c'est fini!

Lecteurs, rassurez-vous!

Personne de mort.

Personne de blessé.

Seul, M. Vinsonneau est souffrant, très souffrant....

Pourvu, mon Dieu, qu'il reste maire de Saumur!

FANTASIO.

### PÊCHE INESPÉRÉE

MM. Naudin père et fils étaient hier à la pêche avec un de leurs ouvriers, M. Pierasson, vers le champ de course de Varrains. Pendant qu'un des pêcheurs était sur une rive du Thouet, les deux autres attendaient patiemment sur l'autre rive la morsure d'un brochet quelconque. Chacun réfléchissait sans doute à quelle sauce il mangerait bien la friture, quand tout à coup il s'en présenta une sur laquelle nos pêcheurs ne comptaient guère. Une biche splendide, probablement pourchassée par des nemrods malheureux, vint à paraître dans la prairie.

L'animal se dirigeait vers le Thouet et s'y lançait naturellement. L'un des pêcheurs sur la rive opposée lui coupait la retraite, tandis que M. Naudin père, montant dans un bateau, lui interdisait la descente de la rivière. N'ayant plus de ligne de retraite que du côté opposé, notre biche se mit à lutter contre le courant. Ses forces l'abandonnèrent rapidement: sur ces entrefaites, un chasseur, M. Tampé, de Bagnoux, muni de son permis, se présenta, et tua la pauvre bête de deux coups de fusil.

Là ou ailleurs, c'était, hélas, le sort qui l'attendait.

La biche, retirée du Thouet par les pêcheurs et le chasseur, aura dû remplacer avantageusement un brochet quelconque que MM. Naudin attendaient patiemment sur les bords du Thouet.

Tout Bagnoux profita, paraît-il, de la capture, et une partie du bourg passa la soirée en liesse.

### SAUMUR CONTRE CHAMPAGNE

Vendredi dernier, dans l'affaire des vins de Saumur, l'avocat général, M. Bulot, a conclu à la confirmation du jugement du tribunal de Reims, c'est-à-dire à débouter de leur demande les fabricants saumurois.

La Cour rendra son arrêt ultérieurement.

### ELIE MENOÛ

Nous avons dit que M. Menou, des Rosiers, venait d'être blessé au Dahomey. Le *Petit Courrier* d'Angers parle en ces termes de notre compatriote:

« Sous ce titre, « Un Angevin au Dahomey », nous avons annoncé, le 9 juillet dernier, que M. Elie Menou, ancien élève du Lycée d'Angers, lieutenant d'artillerie de marine à Lorient, était autorisé, sur sa demande, à aller prendre part à l'expédition du Dahomey. En lui souhaitant bon voyage, nous félicitons notre jeune compatriote de cet acte de patriotisme.

» Mercredi dernier, 9 novembre, le ministre de la marine a adressé la dépêche suivante à M. le maire des Rosiers:

« J'ai le regret de vous faire connaître que M. Menou, lieutenant d'artillerie de marine, a été blessé le 4 novembre courant à la prise de Kana, au Dahomey. Son état est signalé » satisfaisant. »

» La blessure que vient de recevoir M. Menou ne peut que le rendre plus cher à tous ses compatriotes. Si nous nous intéressons au sort de tous ceux qui sont là-bas, cet intérêt devient plus grand lorsqu'il s'agit d'un enfant du pays. Nous formons les souhaits les plus vifs pour le prompt rétablissement de M. Menou, et s'ils sont exaucés, c'est avec bonheur que nous saluerons le retour parmi nous de ce jeune et bon soldat qui vient de verser si bravement son sang pour la France.

» Un tel dévouement ne peut manquer de recevoir une juste récompense, et c'est également avec plaisir que nous l'enregistrerons. »

### État civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 12 novembre. — Suzanne-Gabrielle Sinet, rue de l'Abattoir.

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jean-Jacques Lafreté, forgeron, et Joséphine Ribot, sans profession, tous deux à Saumur.

Marie-Léon Salin, cordonnier, et Marie Lepeyre, domestique, tous deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 12 novembre. — Marie-Louise Collet, veuve de Urbain Tessier, journalière, 70 ans, à l'Hôpital; — Marie-Thérèse Tessier, veuve de Pierre Corbineau, sans profession, 78 ans, à l'Hospice.

Le 13 novembre. — Florent Garnier, charbon, 80 ans, veuf de Félicité Coineau, à l'Hospice; — René Lequeux (4 février 1883), 9 ans 1/2, à l'Hôpital.

### Cour d'assises de Maine-et-Loire

#### La tentative d'assassinat de Gonnord

Nous avons donné des détails sur cette affaire qui a fort animé les conversations à Gonnord et dans les communes voisines.

Les accusés sont la femme Benoist, âgée de 30 ans, née Louise Richet, originaire de Gonnord, et Pierre Meunier, âgé de 37 ans, originaire de Joué-Étiou, journalier à Gonnord.

Voici en quels termes est conçu l'acte d'accusation dirigé contre eux.

« Dans le courant du mois de septembre dernier, la nommée Louise Richet, femme Benoist, journalière au bourg de Gonnord, avait commis au préjudice de son voisin, M. Tremblay, un vol de trente et quelques francs. Par ses supplications, ses menaces, elle avait amené son mari, homme faible et crédule, à déclarer qu'il était l'auteur de ce délit.

Condamné de ce chef le 1<sup>er</sup> octobre à quinze jours de prison, Benoist se repentit bientôt d'avoir cédé aux instances de sa femme. Il lui reprocha l'emprisonnement qu'il allait subir par sa faute et la menaça de revenir sur ses précédents aveux en la dénonçant.

Pour échapper aux conséquences de cette révélation qu'elle se voyait impuissante à conjurer, la femme Benoist ne recula pas devant l'idée d'un crime. Elle s'entendit avec le nommé Meunier, son amant, lui faisant entrevoir combien, son mari mort, leurs relations deviendraient plus faciles, et tous deux convinrent, le samedi 8 octobre, des moyens qu'ils devaient employer pour se débarrasser de ce malheureux. Il fut décidé qu'on le ferait boire jusqu'à l'ivresse et, quand il aurait perdu connaissance, qu'on le jetterait dans la fontaine du jardin.

Conformément à ce plan, Meunier, qui prenait ses repas chez les époux Benoist, dit le lendemain matin au mari qu'il avait rencontré chez le coiffeur son beau-frère Richet et son neveu Simon, qu'ils l'avaient chargé de le prévenir qu'ils viendraient passer la soirée avec lui. C'était un prétexte pour permettre à la femme Benoist de faire acheter de l'eau-de-vie.

Le soir venu et le souper terminé, sans que les parents attendus se fussent présentés, la femme Benoist fit observer qu'il était trop tard, que ces hommes ne viendraient certainement pas, mais que rien n'empêchait de goûter sans eux l'eau-de-vie que Meunier était allé chercher. Elle la servit elle-même et en versa abondamment à son mari. Elle avait eu soin de jeter dans son verre des râclures d'onces, s'imaginant que ce mélange, regardé dans le pays comme un narcotique infailible, endormirait plus sûrement la victime Benoist, déjà ivre-mort.

Sa femme et Meunier le prirent, l'un par la jambe, l'autre par les épaules, et le transportèrent jusqu'à la fontaine, située à 48 mètres de la maison, dans le fond du jardin. Ils avaient l'intention de l'y précipiter la tête la première, de sorte qu'une fois maintenu la tête en bas, Benoist devait en peu d'instants succomber à l'asphyxie. Meunier s'était même, à cet effet, placé sur une sorte de marche plus basse que le bord opposé de la fontaine, lorsque, soit par lassitude, soit par crainte de perdre l'équilibre, sa complice lâcha prise, laissant échapper les jambes qui glissèrent dans l'eau, pendant que Meunier tenait encore les

épaules, de sorte que le corps, au lieu de plonger la tête la première, descendit les pieds en bas.

C'est à cette circonstance purement accidentelle et bien indépendante de la volonté des accusés, que Benoist doit la vie, car le diamètre de la fontaine étant trop étroit pour que son corps put évoluer sur lui-même dans le sens vertical, la tête se maintint au-dessus de l'eau. Ils s'efforçaient en vain de l'y enfoncer, Meunier avec son pied, la femme avec le crochet du seau, lorsque Benoist, reprenant ses sens, se mit à pousser des cris qui les effrayèrent. Se voyant découverts et craignant l'approche des voisins, ils essayèrent de lui persuader qu'il était venu lui-même à la fontaine et y était sans doute tombé par accident; ils l'aiderent même à sortir de l'eau, mais leur victime ne prit pas le change, et malgré leurs prières, malgré les offres de Meunier, qui promettait de lui donner tout ce qu'il possédait, alla le lendemain les dénoncer à l'adjoint de Gonnord, qui les fit mettre en état d'arrestation. Ils ont, après quelques hésitations, fait à la gendarmerie, comme à l'instruction, les aveux les plus complets. »

Devant la Cour, les deux accusés renouvellent les mêmes aveux, de la façon la plus naturelle du monde, sans témoigner la moindre émotion.

Benoist qui comparait comme témoin, raconte qu'en se réveillant dans la fontaine, il a senti des coups de pieds qu'on lui portait sur la tête. Il s'est écrié: « Mais, canaille, vous voulez donc me tuer. » — « Ah! mon gars, mon pauvre gars! répondit la femme. On ne veut pas te tuer, mais te retirer de la fontaine. Comment y es-tu tombé? »

« Je ne sais pas comment j'y suis tombé, répondit la victime; mais je sens bien que j'y suis! »

Cette déposition excita le sourire de la femme, qui paraît une franche canaille.

Le mari dit ensuite qu'une fois retiré de la fontaine, il perdit toute confiance et se décida à dénoncer sa femme et Meunier.

M. l'avocat général Bissaud réclame une punition exemplaire contre les deux accusés, qui ont été d'autant plus audacieux et coupables que le mari était d'un naturel bienveillant.

Le ministère public ne s'oppose cependant pas aux circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

La femme Benoist a été condamnée à six ans de réclusion avec interdiction de séjour à Gonnord, après l'expiration de sa peine.

Meunier a été acquitté.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 novembre 1892.

Le marché est calme, la spéculation s'abstient en prévision d'incidents parlementaires pouvant donner lieu à une crise ministérielle. Le 3 0/0 reste à 99.37 et le 4 1/2 à 105.37.

La Rente Italienne est en nouvelle avance à 93.05. L'Extérieure est offerte à 63 5/16.

L'action de la Banque de France ne varie guère à 3,985. Le Crédit Foncier se maintient très ferme à 4,105 fr.; à ce cours le dividende réduit à 57 fr. représente encore un revenu supérieur à 5 0/0.

La Banque de Paris est demandée à 680.

La Société générale dont les bénéfices réalisés en octobre s'élèvent, tous frais déduits, à 314,430 fr., reste à 482 fr.

Le Crédit Lyonnais est en progrès marqué à 787 fr. Les propositions sur lesquelles l'assemblée des actionnaires de la Foncière Lyonnaise auroit à se prononcer, ont l'agrément du Crédit Lyonnais.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran a un marché très actif de 312.50 à 313 fr. Ce titre qui rapporte 13 fr. comme les autres obligations des chemins français coûte 140 fr. environ de moins et jouit de garanties au moins équivalentes. L'arbitrage est donc tout indiqué.

Les Chemins Économique valent 424 fr.

### OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

FABRIQUE DE TOURS et SCIENS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSON, 114, rue de Gravelles, 15, Paris

NOUS CONCOURS 1892

Le Tarif-Album (111 pages, 111 grav.) franco contre 0<sup>fr</sup>65.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir,  
Et de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, successeur de M<sup>e</sup> GAUTIER.

**VENTE**  
Aux enchères publiques  
En un seul Lot  
D'UNE  
**PETITE PROPRIÉTÉ**

Située à Bagneux, rue des Pauvres.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, le SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1892, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en chambre du conseil par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Achille Bolachin, juge de paix à Ecomoy (Sarthe), chevalier de la Légion d'honneur,

Agissant au nom et comme administrateur légal des droits et actions de Mademoiselle Thérèse Bolachin, sa fille mineure ;

Ayant Me LE RAY pour avoué ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, de l'immeuble ci-après désigné, sur les lotissement et mise à prix fixés d'office par le Tribunal.

**DÉSIGNATION**

**ET MISE A PRIX**

Une petite propriété, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, rue des Pauvres, consistant en :

1<sup>o</sup> Un grand clos, entouré de murs, comprenant vigne, terre et jardin, et une maison, au coin de la Levée et de la rue des Pauvres, élevée partie sur cave et partie sur terre-plein, composée d'un rez-de-chaussée et premier étage, vastes servitudes à côté ;  
2<sup>o</sup> Et une bande de terrain en dehors du clos, y attenant et aboutissant au bas chemin de Bagneux ;

Le tout, d'une contenance de cinquante-cinq ares environ, joint au midi la rue des Pauvres, au couchant la Levée et M. Poisson, au nord le bas chemin de Bagneux, MM. Lasnier et Lalande, au levant Madame veuve Maintier et M. Guichard, et par le bout du jardin le chemin Renard.

Mise à prix : dix mille francs, ci. . . . . 10,000 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, fo . . .  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes,  
Et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**Vente Mobilière**

Le dimanche 20 novembre 1892, à midi

**AU BOURG DE BRAIN**  
Après le décès de M<sup>me</sup> veuve CHAPIN-CAILLÈRE.

**ON VENDRA :**

Divers meubles meublants et objets mobiliers, tables, armoires, buffets, tables de jeu, glaces, une grande quantité de linge, six lits complets avec draps, couettes, matelas, couvertures, le tout en très bon état, batterie de cuisine, bois de chauffage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, et 10 0/0 en plus pour les frais.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etude de M<sup>e</sup> RICOU, avoué à Angers, rue Ménage, n<sup>o</sup> 11.

**ADJUDICATION**

Sur surenchère du dixième

A la barre du Tribunal civil d'Angers  
Le Samedi 26 novembre 1892, à une heure

**De la Closerie DE LA SUBSONNIÈRE**

**DIVERSES PARCELLES de TERRE ET PRÉ**

Situées communes de St-Mathurin et Brain-sur-l'Authion,

Ayant ensemble une contenance de dix hectares quarante-un ares trente-quatre centiares, en un seul tenant (sauf deux parcelles de terre), sur le bord de la route de Saint-Mathurin à Corné, à un kilomètre de la gare de Saint-Mathurin.

Bâtiments en très bon état.  
Revenu de deux mille trois cent cinquante francs (2,350 fr.) par an, assuré par bail régulier, plus les faisances.

Mise à prix de trente-huit mille neuf cent soixante et un francs quinze centimes, ci. 38,961 fr. 15.

Outre les frais et charges.  
NOTA. — La première vente ayant eu lieu pour le prix de 34,419 fr. 15 centimes, contrat et quittance en mains, l'adjudicataire n'aura à payer les frais que sur l'excédent de ce prix seulement.

S'adresser au fermier pour visiter.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> RICOU, avoué, rue Ménage, n<sup>o</sup> 11, à Angers ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LIONET, avoué, rue Joubert, à Angers ;  
3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé ;  
4<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil d'Angers, où le cahier des charges est déposé.

Pour insertion sommaire,  
Signé : G. RICOU.

**AU CORDON BLEU**

Bureau de Placement

DES DEUX SEXES

Tenu par M<sup>me</sup> ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

**A CÉDER**, après cessation, lion de commerce, un **Etablissement d'Eaux Gazeuses**, avec Entrepôt de Bières, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs. Belle, bonne et vieille clientèle. S'adresser à M. TREMBLAY père, à Saumur, qui l'exploite. Le cédant se charge de montrer la fabrication et de rester avec le preneur le temps nécessaire qui lui conviendra.  
Belle position pour jeunes gens.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**MAISON**

Rue Verte, 4,

Nouvellement restaurée, avec Remise et Écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur. (796)

**MANUFACTURE**

DE  
**PIANOS & HARMONIUMS**

**Lépicier et Grolleau**

Rue de Montreuil, 119, Paris

36, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS  
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums LÉPICIER** (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, est actuellement à Saumur.

**A VENDRE**

**VOITURE POUR PONEY**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**Un Dictionnaire DE LITTRE**

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS  
On demande un Apprenti.

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N<sup>o</sup> 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

**CABINET D'APPLICATION**

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

**GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon déossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	1,75 ; 2,75 ; 3,75 ; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	0,20		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**SAISON D'HIVER**

**MAISON CREMIEUX**

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalons, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets **35 fr. sur mesure**